

*Budget—M. Blais*

cles sérieux au développement et à l'implantation de politiques nationales majeures.

La création de Petro-Canada a été conçue pour aider à combler ce fossé, et pour faciliter une interaction plus immédiate et plus intime entre la politique publique et les réalités opérationnelles de l'industrie. Petro-Canada sert également un autre but, soit celui d'augmenter de façon sensible la participation du Canada à une industrie contrôlée par l'étranger de façon prédominante. Elle offre aussi les moyens d'assurer le meilleur profit possible aux Canadiens de leurs droits importants de propriétaires de terrains d'exploitation de pétrole et de gaz que détient le gouvernement canadien. Le député de York-Simcoe perd de vue l'objectif premier de Petro-Canada lorsqu'il indique que le Canada ne peut pas se payer le luxe d'une telle société. C'est incroyable. Il oublie sans doute que la priorité première de Petro-Canada a été d'aider à augmenter les approvisionnements de pétrole et de gaz et de déterminer le potentiel des principales régions qui offrent des perspectives significatives pour l'accroissement de réserves canadiennes.

Monsieur le président, vous vous souviendrez qu'il y a eu une époque où les sociétés industrielles multinationales affirmaient qu'il y avait des réserves énormes de pétrole au Canada, tellement qu'un gouvernement a été porté à encourager les exportations alors que presque à 100 p. 100 cette industrie était contrôlée par des multinationales. Donc, il est devenu évident que le Canada afin de se protéger devait se prévaloir d'une industrie qui pourrait faire la lumière sur le secteur de l'industrie du pétrole, et voilà pourquoi on a formé la société de pétrole Petro-Canada afin d'être capable de voir exactement ce qui s'est passé dans cette industrie. Et, évidemment, on a beaucoup utilisé les renseignements qui nous sont disponibles et qui peuvent guider la politique que nous voulons épouser. Il importe de se rappeler que contrairement à certaines sociétés nationales de pétrole, Petro-Canada en plus a été créée comme une solution préférable à la nationalisation de l'industrie.

Donc, il ne s'agit pas que la société Petro-Canada prenne le contrôle du domaine, mais plutôt qu'elle agisse en parallèle avec d'autres sociétés qui sont dans le domaine privé. Le député de York-Simcoe ne peut pas être très sérieux lorsqu'il nous dit que l'acquisition de Petro-Canada ne créera pas un seul emploi et pas un baril de pétrole de plus au Canada. Il ignore que par une telle transaction Petro-Canada aura accès à une production en pétrole et en gaz naturel dans le sud de l'Alberta, laquelle dépasse les bornes de son imagination, si on peut la trouver, car l'imagination de ce côté-là de la Chambre, monsieur le président, n'existe pas en «approvisionnement général», et avec la combinaison de Pacific Petroleum deviendra le deuxième producteur de gaz naturel et le cinquième producteur de pétrole au Canada à quelques pas derrière les producteurs géants. Pacific Petroleum à lui seul est au deuxième rang au Canada en ce qui a trait aux réserves de gaz naturel et au cinquième rang pour ce qui touche la production de gaz naturel. De plus, Pacific Petroleum se situe au cinquième et au neuvième rang respectivement pour les réserves de pétrole et de production.

[M. Blais.]

Le député de l'opposition, le député de York-Simcoe, est pessimiste quant à l'effet qu'aura l'acquisition de Pacific Petroleum sur la production de pétrole. Il n'ose même pas émettre son argument car il sait très bien que celui-ci n'est pas fondé. S'il examine la fiche de performance de Petro-Canada, il constatera qu'en 1977 cette société, par ses activités de développement, a ajouté 21 milliards de pieds cubes de gaz à ses réserves. De plus, en 1977, Petro-Canada a ajouté 2.9 millions de barils de pétrole et de dérivés liquides de gaz naturel à ses réserves. De plus, en 1976, Pacific Petroleum avait des réserves estimées à 3.2 milliards de pieds cubes de gaz et 180 millions de barils de pétrole. Sa production était de 396 millions de pieds cubes de gaz et de 31,650 barils de pétrole par jour. Ces faits démontrent clairement que les progressistes conservateurs n'ont rien compris à la transaction et au rôle de Petro-Canada.

Monsieur le président, le député de York-Simcoe s'inquiète du fait qu'aucun emploi ne sera créé à la suite d'une telle acquisition. Son affirmation est encore une fois non fondée et ne tient pas compte de la réalité. Au contraire, une telle acquisition permettra à Petro-Canada d'entreprendre des projets d'exploitation très audacieux en plus de raffermir sa position dans les marchés. Aucun doute que ceux-ci engendreront la création d'emplois. L'argent canadien qui sert à financer l'exploration, la production et la mise en valeur et le transport de pétrole et de gaz génère de l'activité économique au pays. Nous avons l'occasion en même temps d'acquérir une expérience directe et précieuse de la technologie de développement des ressources et des activités économiques internationales.

Bref, dans ce monde où les compagnies pétrolières jouent un rôle de plus en plus important, le Canada développe une expertise qui lui est très avantageuse. D'ailleurs, en fonctionnant au niveau international, le Canada, par le biais de Petro-Canada, pourra ouvrir des marchés importants, notamment ceux qui fournissent la machinerie de l'industrie pétrolière, qui permettent d'exécuter les forages et d'offrir des services professionnels et techniques. Monsieur le président, en parlant de ces exportations, je suis porté à attirer votre attention sur certaines remarques qui ont été faites par le député de York-Simcoe en ce qui touchait la Société pour l'expansion des exportations. Il a dit qu'il s'en prenait à cette société, et une fois de plus il s'est fourvoyé et elle a démontré qu'il ne comprenait rien aux principes qui la régissent, laquelle continue à bien servir la population canadienne. Le député de York-Simcoe, en dénonçant l'augmentation de la capacité d'appui de la société, nous a démontré une fois de plus son incompétence en matière économique. Pour la gouverne de la Chambre et du peuple canadien, je voudrais rectifier les faits et les replacer dans leur véritable perspective.

D'abord, on se souviendra que le 30 juin dernier, le bill C-36, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations recevait la sanction royale et portait de 8.5 milliards de dollars à 26 milliards de dollars la capacité d'appui de la Société pour l'expansion des exportations aux exportations canadiennes génératrices d'emploi.